1668, 29 avril : Vente d'une terre par Jacques Goulet à Charles Lefrançois.

Jacques Goulet, demeurant en la seigneurie de Beaupré, vend à Charles Lefrançois, une concession et habitation sise en ladite seigneurie, paroisse de Notre-Dame de Château-Richer, tenant d'un côté audit acquéreur, et d'autre côté à Louis Desmoulins, aboutissant d'un bout sur le grand fleuve Saint-Laurent et, à l'autre bout, sur les terres non concédées, *garantissant led[it] vendeur Lad[ite] terre Luy Competter et apartenir Comme l'ayant acquise de Aubin Lamber dict Champaigne par eschange [...] La presente Concession et habita[ti]on de deux arpents de front sur Iceluy Grand fleuve destachés des autres terres dud Sieur de Villiers pour L accommodement et Utillité dud Lambert ainsy qu il appert par Certain Contract a luy faict et passé par devant Me pierre duquet Nottaire Royal Residant a Quebecq en datte du [ ] Jour de [ ] gbr soixante [ ] Lequel contract faict par led Sr de Villiers aud Lambert avec led Contract d eschange d'entre Led vendeur et Iceluy Lambert seront Mis es Mains dudict Sieur Acquereur.*

Témoins : François Gariépy; Claude Cauchon.

(signé) : Charles Le francois cochon
francois gariepy

Notaire : Auber, Claude (1650-1693).

Observation : Le contrat du notaire Duquet mentionné dans cet acte n'a pas été retrouvé.

Source : Les Lambert-Champagne-Aubin, pp. 30-31